

Condamné pour avoir aidé

L'Invité

Jean-René Moret
Pasteur à l'église évangélique de Cologny



Jeudi 11 avril, le pasteur évangélique Norbert Valley a comparu en appel devant le Ministère public neuchâtelois. Son délit: avoir occasionnellement hébergé et nourri un requérant d'asile débouté, tombé dans l'illégalité. Le cas avec ses détails a reçu une large attention et est devenu emblématique d'une réalité beaucoup plus large: on peut en Suisse être condamné pour des actes de solidarité désintéressés.

L'article 116 de la loi sur les étrangers punit en effet quiconque «facilite l'entrée, la sortie ou le séjour illégal d'un étranger». Jusqu'en 2006, la loi dispensait de poursuite ceux qui agissaient «pour des motifs honorables». Mais depuis lors, une clause qui devrait viser les passeurs menace aussi la solidarité humaine la plus élémentaire.

Et c'est ainsi que le pays de la Croix-Rouge se fait connaître jusqu'outre-Atlantique pour sanctionner un secours envers des personnes vulnérables. On en est arrivé à la situation absurde où l'absence de motif égoïste protège celui qui a aidé une personne à se suicider, mais pas celui qui l'a aidée à survivre.

Alors, certes, il est normal et légitime d'avoir des lois sur l'immigration et le séjour des étrangers, et il faut bien que des décisions soient prises et appliquées en la matière. Mais la décision administrative déniait un statut légal à un migrant doit-elle aussi l'exclure de tout geste de bienveillance? La soupe populaire devrait-elle demander les permis de séjours? L'Armée du Salut doit-elle se faire auxiliaire de la police des étrangers? Qu'est-on donc censé faire face à quelqu'un qui est dans une situation de détresse en même temps que d'illégalité? Faut-il se faire délateur pour n'être pas amendable?

Derrière cette situation se profile la question de principes plus

fondamentaux que celui de la légalité de la migration et du séjour.

Il y a des lois, établies par des autorités humaines légitimes, qui ont leur validité. Mais au-delà de ces lois, nombreux sont ceux qui reconnaissent - et il nous faut reconnaître - des principes plus profonds. Les chrétiens les nomment respect du faible et amour du prochain et les fondent sur la création de l'homme à l'image de Dieu et sur l'exemple de Jésus-Christ. La Déclaration des droits de l'homme fait appel à la notion de dignité humaine. L'héritage humaniste fera appel à la fraternité entre les hommes. Nous, Suisses, aimons à nous voir comme porteurs de tels principes, dans l'une ou l'autre variante.

«La soupe populaire devrait-elle demander les permis de séjours? L'Armée du Salut doit-elle se faire auxiliaire de la police des étrangers? Qu'est-on donc censé faire face à quelqu'un qui est dans la détresse?»

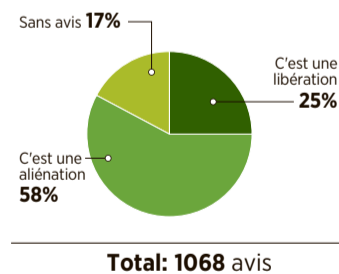
Tous ceux qui, comme le pasteur Valley, ont encouru les rigueurs de la loi pour venir en aide à leur prochain incarnent ces valeurs, plus profondes que les décisions des tribunaux. Il faut saluer le courage de se soulever contre une loi injuste. Mais leur exemple met notre société démocratique face à la question de changer la loi, pour réduire la tension manifeste entre l'ordre légal présent et des valeurs qui, je le crois et l'espère, sont encore chères à la plupart d'entre nous. Et chacun peut se demander comment il agira pour une société plus juste et plus aimante.

Sondage

La question

Congeler ses ovules pour pouvoir enfanter plus tard, est-ce une libération ou une aliénation des femmes?

Répondre à nos sondages sur: www.tdg.ch



www.tdg.ch

Vidéo

Vous reprendrez bien un peu du vieux pinard d'Ueli Maurer

Fabian Muhieddine, rédacteur en chef adjoint, commente une phrase, un mot, de l'actualité dans sa chronique Le choix des mots.



Images

Ces billets de banque qui ont égrené l'histoire de la Suisse

L'histoire suisse est riche de coupures uniques, que ce soit en 5, 20 ou encore 40 francs. Certaines n'ont même jamais vu le jour.



Courrier des lecteurs

À travail égal, salaire égal

Lettre du jour

Neuchâtel, 11 avril La grève des femmes du 14 juin approche et les différences salariales entre femmes et hommes indignent aujourd'hui toujours plus. Aux États-Unis, pour combattre ces inégalités, le président Obama avait institué le 12 avril comme «Equal Pay Day». Ce n'est qu'autour de ce jour de l'année que les femmes devraient commencer à travailler afin d'obtenir, au 31 décembre, le même salaire horaire que les hommes.

Rappelons qu'en Suisse, les femmes perdent chaque année plus de 7,7 milliards de francs en raison de leur genre. Lorsqu'un homme gagne 1 franc, une femme ne touche que 78 centimes. Aucune mesure coercitive n'étant encore inscrite dans la loi, les femmes doivent donc apprendre à lutter pour elles-mêmes, notamment au moment de la négociation d'un salaire, ce qui les rend souvent très mal à l'aise. Selon une étude du



Soyez déterminée. Il est très probable que votre proposition soit refusée la première fois. Si c'est le cas, ne vous découragez pas, restez concentrée. Préparez des questions clés, écoutez les réponses. Pourquoi votre proposition a-t-elle été refusée? Quels objectifs devraient être atteints pour l'obtenir? Persévérez et laissez la porte ouverte à une nouvelle conversation d'ici six à douze mois: ce refus n'est pas définitif.

Soyez courageuse. Ne laissez pas cette petite voix négative dans votre tête vous décourager. Car, même si vous n'avez pas obtenu tout ce que vous vouliez, les gens se souviendront que vous vous êtes battue. L'image positive qu'ils auront alors de vous vous placera en tête de liste des augmentations à accorder pour la suite. Et puis, soyez bienveillante envers vous-même: après cette réunion difficile, offrez-vous un petit cadeau qui vous fera plaisir, en pensant à votre future augmentation. **Violaine Galland, consultante**

Levo Institute, 58% d'entre elles préféreraient ne pas négocier de peur d'être perçues comme trop autoritaires ou trop agressives. Si vous êtes une femme et que vous vous reconnaissez, voici trois conseils pour renforcer votre confiance lors du bilan annuel avec votre superviseur.

Soyez proactive et très bien préparée. [...] C'est l'une des réunions

les plus importantes de votre carrière, ne la laissez pas vous échapper! Votre première tâche consiste à organiser vos pensées en amont pour être à même d'énoncer clairement votre demande. Soyez précise, proposez un montant. Puis donnez à votre superviseur deux ou trois raisons justifiant l'augmentation souhaitée. Enfin, demandez-lui son avis et laissez-le répondre.

Circulation

Genève, 10 avril Je reviens sur le courrier de l'un de vos lecteurs concernant l'«accident de trop» survenu à Champel. Ce lecteur préconise une modification du concept actuel de circulation au profit de voies à sens unique réglementées à 30 km/h et de pistes cyclables. Au demeurant, l'idée est loin d'être saugrenue, mais redonner à ces artères un profil rectiligne, les soumettre au moyen de panneaux à cette basse vitesse n'aurait qu'un effet escompté et n'apporterait pas un bénéfice à ce reflet «accidentogène» tant redouté. À Genève, nous avons pu constater que le moyen le plus concret et efficace

de réduire naturellement l'allure des véhicules dans certaines rues est de créer des chicanes naturelles, sous forme de stationnement en épi, agrémentées de légers seuils de ralentissement ou de bacs à fleurs. Cette modalité laisse la possibilité à deux véhicules automobiles légers de se croiser, pour autant que tout un chacun tienne sa droite et fasse preuve de l'attention voulue.

Osons rêver!
Dominique Ducrot

Amorti gagnant?

Cologny, 28 mars Je me permets cet amorti qui, je l'espère, fera mouche; bien que

j'en doute, tant la science tennistique de Roger Federer lui permet toutes les audaces, pour le plus grand bonheur des experts et de ses fans. Côté court, tous sont en effet unanimes et reconnaissent en lui un sportif qui épuise les superlatifs. Certains le considèrent même comme l'ambassadeur suisse le plus illustre. Côté jardin, je ne sais pas, ou je

Écrivez-nous

Vos réactions nous intéressent. Envoyez votre lettre à **courrier@tdg.ch**, ou à Tribune de Genève, courrier des lecteurs, case postale 5155, 1211 Genève 11.

À Morgarten, une bataille autour de l'Europe

Chronique

Patrick Monay
Chef de la rubrique Suisse



«Attention à Morgarten!» Les opposants à la loi sur les armes, soumise à votation le 19 mai, n'y vont pas par quatre chemins. Ils appellent les Suisses à repousser l'envahisseur, comme le firent les héros de la célèbre bataille de 1315 avec les soldats du duc Léopold 1^{er} d'Autriche, seigneur de Habsbourg. L'association Tireurs historiques entre en campagne en organisant une série de conférences sur les lieux mêmes de l'éclatante victoire des Confédérés. Rendez-vous est fixé ce samedi à Morgarten, au bord du lac d'Ägeri (ZG).

À cinq semaines du scrutin, l'événement a clairement pour but de secouer les électeurs. Car cette révision de loi ne passionne guère les foules, hors des sociétés d'officiers et des clubs de tir sportif. Et les référendaires sont à la peine: un sondage Tamedia réalisé la semaine dernière donnait ainsi le oui gagnant à 53%, des deux côtés de la Sarine.

Pour lutter contre le terrorisme, l'Union européenne a renforcé ses règles concernant l'acquisition et la détention d'armes semi-automatiques. Comme tous les États de l'espace Schengen, la Suisse a adapté sa législation en conséquence. Elle l'a fait en négociant des conditions qui préservent les traditions bien helvétiques du tir et du citoyen soldat. Même les adversaires de la loi en conviennent, puisque ce n'est pas l'argument qui domine dans leur camp. Ce qu'ils

craignent vraiment, c'est la reprise automatique d'une directive venue de Bruxelles. Ils y voient un acte de soumission face à l'UE. Une capitulation qui en annonce d'autres.

L'envahisseur, sept siècles après Morgarten, c'est donc l'Europe. Pour en convaincre leur auditoire, les Tireurs historiques invitent samedi un ancien conseiller d'État bernois UDC, Ueli Auggsburger, mais surtout le juriste suisse Carl Baudenbacher. Ce dernier, ancien président de la Cour de justice de l'AELE (Association européenne de libre-échange), s'est imposé comme l'un des experts les plus critiques vis-à-vis de l'accord-cadre négocié entre Berne et Bruxelles. Il affirme depuis des mois que le tribunal arbitral censé régler les litiges entre les parties n'est que de la poudre aux yeux.

Que pense-t-il de la loi sur les armes? Interrogé jeudi par

le «Tages-Anzeiger», Carl Baudenbacher n'a pas voulu répondre. Il se contente de dire qu'il s'exprimera sur l'accord institutionnel. Mais l'autre orateur, Ueli Auggsburger, l'annonce sans ambages: l'adoption de la directive européenne «n'est que le prélude à l'accord-cadre». Une perte de souveraineté qu'il juge inacceptable.

Voilà comment un débat sur les armes et la menace terroriste atterrit dans le champ miné de la politique européenne. Les discours se font belliqueux et dogmatiques. À tel point qu'il est difficile de faire entendre les arguments les plus limpides. La sanction prévue en cas de rejet de la loi est pourtant écrite noir sur blanc: la Suisse risque l'exclusion immédiate de l'espace Schengen-Dublin. Elle en paierait le prix, notamment dans le domaine de la sécurité intérieure et du tourisme.

Tous les blogs sont sur <http://blog.tdg.ch>

Un évêque à Genève?

Jean-François Mabut Acte V. En prélude au 200^e anniversaire du rattachement, en 1819, de l'évêché de Genève à celui de Lausanne et Fribourg, le vicaire Pascal

Desthieux a brossé, à Notre-Dame de Genève, en guise de quatrième conférence de carême et à grandes enjambées, l'histoire de l'évêché qui a uni, durant plus de mille ans, les chrétiens de Genève et ceux de Savoie. Ses évêques ont ensuite trouvé refuge à Annecy jusqu'en 1801... Faut-il rétablir un évêché à

Genève? L'abbé Desthieux n'a répondu à la question qu'au terme d'un récit d'une heure, assez morne et qui a prudemment écarté les questions qui fâchent, les manquements de l'Église de Rome, la nature propre d'un évêque, l'œcuménisme ou les peurs irrationnelles qu'alimentent

aujourd'hui l'hypothétique irruption d'un califat islamiste en Europe ou le réchauffement climatique. Pas un mot sur la laïcité. Pas davantage sur l'athéisme pragmatique ou l'agnosticisme qui dominent désormais notre société libérale avancée, policée, multiculturelle et émiétée. [...] **jfmabut.blog.tdg.ch**